Des ONG veulent lever le secret sur les prÃ©lÃ¨vements dâ€™eau

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
March 2022

Vous voulez savoir combien de litres d'eau sont prÃ©levÃ©s au QuÃ©bec par les entreprises pour Ãªtre revendus en bouteille ? C'est secret.

Des organismes environnementaux s'adressent au tribunal pour faire lever le voile opaque sur les millions de litres d'eau collectÃ©s notamment par Coca-Cola, Pepsi, Naya, Eska, etc. Selon La Presse canadienne la cause devrait Ãªtre entendue le 1er mars. Ces renseignements confidentiels pourraient relancer le dÃ©bat sur les redevances touchÃ©es par l'Ã‰tat, jugÃ©es trop basses pas l'opposition. La Commission d'accÃ¨s Ã l'information avait auparavant refusÃ© de divulguer ces renseignements, au nom du secret commercial. Toutefois, les ONG Eau secours et le Centre quÃ©bÃ©cois du droit de l'environnement (CQDE) contestent la dÃ©cision devant la Cour du QuÃ©bec.Â "Quand la population fait une demande d'accÃ¨s Ã l'information pour obtenir les quantitÃ©s d'eau prÃ©levÃ©es par les grands prÃ©leveurs, l'accÃ¨s lui est refusÃ©, m pour nous, c'est pourtant le gros bon sens ; c'est pour Ã§a que nous sommes devant les tribunaux", a rÃ©sumÃ© l'avocat Marc Bishai, partenaire du CQDE. Les demandeurs estiment que la loi sur l'eau a prÃ©sÃ©ance, avec ses principes de participation et de transparence. Par consÃ©quent, les organismes jugent que les citoyens ont le droit de connaÃ®tre l'usage qu'on fait de la ressource qui est selon les termes mÃªmes de la loi : vitale, Ã©puisable et vulnÃ©rable.Â "Il faut des donnÃ©es prÃ©cises avant de pouvoir lancer un dÃ©bat sur la viabilitÃ© des prÃ©lÃ¨vements ou la tarification de ces volumes d'eau. On pourra avoir certainement des dÃ©bats sur cette question", a reconnu l'avocat qui poursuit :Â "Mais en amont, avant mÃªme de pouvoir en discuter, on ne sait mÃªme pas quelle est la quantitÃ© d'eau prÃ©levÃ©e par chaque entreprise. Une fois qu'on aura cette information, on pourra avoir plusieurs discussions intelligentes concernant les impacts sur l'eau, les possibles conflits d'usage, les redevances appropriÃ©es, etc."

De leur cÃ´tÃ©, le Parti libÃ©ral et le Parti quÃ©bÃ©cois ont rÃ©clamÃ© rÃ©cemment la rÃ©vision Ã la hausse de la tarificatio l'utilisation de l'eau, inchangÃ©e depuis 2010. La Coalition Avenir QuÃ©bec s'Ã©tait engagÃ©e Ã revoir la tarification, mais le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charette, a refusÃ© d'engager cette dÃ©marche dans le cadre de l'Ã©tude du projet de loi 102 en cours. La grille actuelle est reconnue comme notoirement basse, mÃªme plus basse qu'en Ontario. En 2018, on rapportait notamment que deux milliards de litres d'eau embouteillÃ©e au QuÃ©bec avaient gÃ©nÃ©rÃ© moins de 150 000 dollars de revenus au TrÃ©sor quÃ©bÃ©cois. La mÃªme a l'Ontario avait touchÃ© 23 millions de dollars pour l'eau prÃ©levÃ©e, fait remarquer la dÃ©putÃ©e libÃ©rale Isabelle MelanÃ§o taux de la redevance est de 2,50 dollars par million de litres d'eau, mais de 70 dollars par million de litres d'eau pour, par exemple, l'eau en bouteille, la fabrication de boissons, celle de certains produits minÃ©raux et chimiques ou de pesticides ou l'extraction de pÃ©trole et de gaz. En comparaison, l'Italie exige 2 000 dollars par million de litres et le Danemark, 10 000 dollars par million de litres, dÃ©nonce la dÃ©putÃ©e.

Le RÃ¨glement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau vise toutes les industries quÃ©bÃ©coises qui prÃ©lÃ¨vent ou utilisent 75 000 litres d'eau et plus par jour.

La Presse canadienne -Â Radio-Canada